



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE TOURS

TAXE ²⁰¹⁹ D'APPRENTISSAGE



L'IUT de TOURS
poursuit son développement



Nos formations

L'IUT de Tours propose
7 DUT et 16 Licences professionnelles
pour former les professionnels de demain,
techniciens supérieurs ou cadres intermédiaires
directement opérationnels en entreprise.

Ces formations, toutes accessibles en formation initiale,
en formation continue, et en apprentissage pour certaines,
sont rattachées à l'un de nos 7 départements de formation.



Nos **7**
départements

GB

Génie Biologique

CS

Carrières Sociales

GEI

Génie Electrique et
Informatique Industrielle

GEA

Gestion des Entreprises
et des Administrations

TC

Techniques de
Commercialisation

IC

Information
Communication

TC2A

Techniques de
Commercialisation
«Agro-Alimentaire»

L'IUT en quelques chiffres



140
enseignants



2100
étudiants



300
intervenants
professionnels



21000 m²
de locaux dédiés
à la formation de nos
étudiants



60
personnels
administratifs
et techniques

Les entreprises au cœur de notre pédagogie

Convaincus que les parcours de formation de nos étudiants ne peuvent se construire sans les entreprises, nous les impliquons dans le fonctionnement de notre IUT, à chaque étape clé de nos actions :

- création de nouvelles formations, pour garantir leur adéquation aux différents métiers visés,
- interventions pédagogiques de plus de 300 professionnels dans l'ensemble des formations,
- accueil de nos étudiants lors des stages, des projets ou pour des périodes d'apprentissage ou de professionnalisation,
- participation active à la stratégie de l'IUT à travers le conseil d'IUT,
- participation à nos achats pédagogiques grâce au versement de la taxe d'apprentissage.

Pourquoi verser la taxe à l'IUT ?

Les sommes perçues au titre de la taxe d'apprentissage sont affectées en totalité au développement des moyens nécessaires à nos formations.



En 2018, les investissements suivants ont ainsi pu être réalisés :

- Oscilloscopes, analyseur de spectre et automates pour GEII
- Caméscopes, appareils photos, Équipement mobile journalisme (MoJo) pour IC
- Ordinateurs, PC portables pour étudiants en situation de handicap, vidéoprojecteurs, affichage dynamique, réseau WIFI pour l'ensemble des départements
- Capteur physiologie, analyseur infrarouge, microtome, agitateur-incubateur et microscopes pour GB
- Équipement handisport pour CS
- Système de visioconférence pour TC

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Transmettez à votre organisme collecteur
votre bordereau de versement en précisant
les coordonnées de l'IUT de TOURS :

IUT de TOURS
29 rue du Pont Volant
37082 Tours cedex 2
(code UAI EF : 0370770L)



Vous pouvez choisir de verser votre taxe
à l'un de nos départements de formation
en particulier. Il suffit pour cela de l'indiquer
à votre organisme collecteur.

Notre IUT est habilité à percevoir la partie
hors-quota (Barème) pour les catégories suivantes :

- **Catégorie A** (pour ses 7 DUT)
- **Catégorie B** (pour ses 16 LP)

Il vous est également possible de verser
votre taxe en nature en nous remettant
du matériel pédagogique.

Merci
aux entreprises qui,
en versant
la taxe d'apprentissage,
soutiennent
l'IUT
dans son
développement.

Contact

Tél. : 02 47 36 75 80
iut.univ-tours.fr

